

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 04 avril 2018

Etaient présents : A. Billod-Laillet, G. Cellier, E. Chevrotton, A. Danduy, C. Durand-Viel, S. Faivre, M. Jacquot, AL Humbert, N. Kowal-Bondy, C. Maraux, JM Roy, C. Simon

Etaient absents excusés : S. Galimard, J. Gigogne, N. Moysse (procuration à N. Kowal-Bondy)

Secrétaire de séance : AL Humbert

Sarah Faivre commence la séance en rendant hommage au colonel Arnaud Beltrame et aux victimes de l'attentat de Trèbes, les membres du conseil municipal procèdent à une minute de silence.

Demande de Sarah Faivre pour **l'ajout de deux points à l'ordre du jour** :

- suivi du contrat d'affermage du service public de l'eau potable
- convention terrasses

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2018**

Le compte rendu du conseil municipal 24 janvier 2018 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité

➤ **Suivi du contrat d'affermage du service public de l'eau potable**

Il s'agit de reconduire le contrat avec Mr Gervais qui consiste à élaborer un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS), à une analyse de la gestion du service et à une aide à la résolution des différents avec le délégataire la SAUR.

M. Jacquot précise que ce service a été aussi validé par le SIPQ, que depuis l'intervention de Mr Gervais la société SAUR est plus vigilante.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- accepte la proposition de Jean-Pierre GERVAIS pour le suivi du contrat d'affermage du service public de l'eau potable pour un montant total annuel de 1 600 € HT

➤ **Convention terrasses**

N. Kowal-Bondy rappelle :

- que les cafés, restaurants de la commune occupent le domaine public pour la mise en place de leur terrasse.
- que lors du conseil municipal du 29 novembre 2017 il avait été décidé que ces tarifs soient revus en commission et représentés à un prochain conseil municipal.

Proposition d'augmenter de 0.50 € soit 8 € au lieu de 7.5 € le m² pour la surface jusqu'à 37 m² pour une application en 2018.

Soit :

- Brasserie des sports : $9\text{m}^2 \times 8 \text{ €} = 72 \text{ €}$
- Café de l'Hotel de ville : $37\text{m}^2 \times 8 \text{ €} + 33\text{m}^2 \times 10 \text{ €} = 626 \text{ €}$
- Le Messimo : $37 \text{ m}^2 \times 8 \text{ €} + 15 \text{ m}^2 \times 10 \text{ €} = 446 \text{ €}$
- P'tit Quingois : $37 \text{ m}^2 \times 8 \text{ €} = 296 \text{ €}$
- Hotel de la Truite : $37 \text{ m}^2 \times 8 \text{ €} + 13\text{m}^2 \times 10 \text{ €} = 426 \text{ €}$

Cette augmentation s'explique par le fait que la commune œuvre pour créer plus d'animations notamment lors du marché des saisons, le développement du camping apporte des touristes sur la commune ce qui est profitable aux commerces.

Cette contribution supplémentaire permettra ainsi de financer une partie des droits à verser à la sacem.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte cette augmentation.

➤ **Budgets 2018**

S. Faivre explique la méthode de travail : les budgets ont été préparés par la nouvelle commission budget suite aux propositions des diverses commissions et au programme présenté aux quingéois lors de la campagne électorale.

Les grandes orientations d'investissement portent sur :

- l'aménagement du secteur de l'école (1^{ère} partie du projet du SAUC)
- les travaux d'aménagement de l'ancienne bibliothèque
- l'entretien des logements communaux
- l'aménagement de la route d'Ornans

En fonctionnement : l'augmentation de l'accompagnement aux associations sportives et culturelles, l'entretien des logements, l'augmentation de l'article « fêtes et cérémonie » pour le 2^{ème} feu d'artifice et l'animation de la commune. Le maintien des taux d'imposition communaux.

• **Commune**

Fonctionnement dépenses : 1 124 209 € dont 206 000 € de virement à la section d'investissement

Chapitre 11 charges à caractères générales : **211 440 €**, augmentation des dépenses d'entretien voies et réseaux pour la taille des platanes (+ 3 000 €), fêtes et cérémonie (+ 3 000 €), augmentation de 3 000 € pour l'info Quingey qui sera réaliser par une entreprise et 5 000 € d'augmentation pour l'entretien des bâtiments.

Chapitre 12 charges de personnels : **177 285 €** avec l'intégration du remplacement d'un agent d'entretien par l'intermédiaire du service de remplacement du centre de gestion du Doubs

Chapitre 65 autres charges de gestion courante : **391 675 €** dont l'indemnité des élus correspondant au montant de l'année 2014 qui est une année complète avec la totalité des adjoints ; création de l'article 6541 Admission en non valeur pour 7 500 € qui correspond à des impayés de loyers depuis des années pour lesquels la trésorerie est arrivée au bout des démarches possibles, suite à un décès et suite à une personne qui a disparue.

Diminution des dépenses pour le SIPQ de 124 000 €, soit 200 072 € au budget correspondant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de 2017 de la médiathèque, école, centre de loisirs et église, cimetière. Le syndicat a entièrement remboursé la ligne de trésorerie, il y a eu peu de dépenses d'investissement et une diminution des effectifs pour les écoles et le centre de loisirs.

Augmentation de la subvention aux associations de 7 000 € dont la subvention à l'école du chat de 600 €.

Versement de 2 000 € au budget CCAS.

Et création d'une cotisation urbanisme pour la communauté de communes Loue Lison qui est maintenant en charge de l'instruction des dossiers d'urbanisme, ce service était auparavant gérer par la DDT gratuitement.

Fonctionnement recettes : 1 125 270.65 €

Chapitre 70 produits des services : 50 500 € dont 12 400 € de vente de bois

Chapitre 73 impôts et taxes : 652 506 € diminution des impôts directs du fait de la taxe professionnelle unique (TPU) pour la communauté de commune mais attribution de compensation de la CCLL de 198 360 € soit 20 % de moins du fait des prises de compétences par la communauté de communes.

Chapitre 74 dotations et participations : 207 114 €, diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en partie du à la diminution de la voirie qui est prise en charge par la communauté de communes et non plus la commune.

Investissement dépenses : 1 065 255.58 € dont 165 457.58 € de déficit antérieur

Travaux engagés par le SYDED pour les enfouissements de réseaux pour 115 250 €

Travaux bâtiments : 15 000 € pour la rénovation des logements dont l'appartement au dessus de la trésorerie qui va se libérer donc la commune doit installer une porte blindée notamment, 200 000 € de prévision pour l'aménagement de l'ancienne bibliothèque et 36 000 € pour la gendarmerie.

Aménagement voirie : 50 000 € pour la route d'Ornans.

Reste à réaliser de 2017 en autres immobilisations pour 20 000 € qui serviront en l'achat d'un lave linge pour la micro crèche, divers aménagements pour les parcs de jeux, un abri bus, des indications de voirie, le renouvellement de matériel pour la salle culturelle et divers achats pour le secrétariat.

400 000 € de prévision pour le Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère (SAUC)

Investissement Recettes : 1 066 539.66 € dont 206 000 € de virement de la section de fonctionnement, 238 000 € de subventions pour le SAUC, 120 000 € de subventions pour l'aménagement de l'ancienne bibliothèque, 20 000 € pour la gendarmerie, 17 500 € pour la route d'Ornans

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt de 115 000 €

Le budget est adopté à l'unanimité des membres.

• *Camping*

Fonctionnement dépenses : 4 420 € soit 300 € pour l'assurance des lodges, 500 € l'entretien de l'aire de jeux et barrière et 3 620 € pour la remise en état du moteur de la barrière suite aux inondations

Fonctionnement recettes : 10 960.52 € dont 2 520.52 € d'excédent antérieur et 6 000 € de participation du délégataire, et 2 440 € de remboursement de l'assurance pour le moteur de la barrière

Investissement dépenses : 11 000 € dont 7 000 € pour l'installation du chalet d'accueil et 4 000 € pour l'éclairage des sanitaires

Investissement recettes : 11 921.39 € correspondant à l'excédent antérieur

Le budget est adopté à l'unanimité des membres.

• *Eau, assainissement*

Fonctionnement dépenses : 82 178.33 € dont 11 860.33 € de déficit antérieur

Chapitre 11 charges à caractères générales : 9 000 €

Chapitre 65 autres charges de gestion courante : 27 107 €

Diminution de la participation au budget eau assainissement du SIPQ de 116 000 € car les dépenses prévues pour la vidange d'un bassin n'ont pas été effectuées sur 2017.

Chapitre 68 amortissements : 34 211 €

Fonctionnement recettes : 142 771 €

Investissement dépenses : 41 771 € dont 29 000 € pour le plan de recollement du réseau

Investissement recettes : 145 961.24 € dont 120 380.24 € d'excédent antérieur

Le budget est adopté à l'unanimité des membres.

• *CCAS*

Fonctionnement dépenses : 2 600 € dont 1 100 € d'admission en non valeur et 1 500 € de charges diverses

Fonctionnement recettes : 4 643.81 € dont 2 643.81 € d'excédent antérieur et 2 000 € de subvention du budget communal

Soit un excédent de 2 043 € qui pourra servir en cas de besoin

Investissement dépenses 1 912 € de prêts éventuels

Investissement recettes : 1 912 € d'excédent antérieur

Le budget est adopté à l'unanimité des membres.

➤ Taux impositions

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire les taux d'impositions pour 2018, comme les élus s'étaient engagés dans leur programme, soit :

Taxe d'habitation :	15.00 %
Taxe foncière bâti :	11.02 %
Taxe foncière non bâti :	34.84 %

➤ **Délégué SIPQ**

Suite à la démission de Pascal Cart-Lamy du conseil municipal, il convient d'élire un nouveau titulaire du syndicat intercommunal du Pays de Quingey.

Sarah Faivre aimerait être suppléante et Emmanuelle Chevroton étant bien investit comme suppléante serait titulaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité nomme Emmanuelle Chevroton élu titulaire au syndicat intercommunal du Pays de Quingey et Sarah Faivre élu suppléante au syndicat intercommunal du Pays de Quingey.

➤ **Restauration de la ripisylve, convention Syndicat Mixte de la Loue et commune**

Le syndicat mixte de la Loue en charge des rivières souhaite engagé des travaux pour la restauration de la ripisylve et des habitats rivulaires de la Moyenne Loue sur les parcelles ZB 36/37/112 à Quingey, propriétés de la commune. Ces travaux de mise en défens des berges et mise en place d'un système d'abreuvement alternatif sont financés par l'Agence de l'Eau, l'Europe et le syndicat mixte de la Loue.

La commune doit donner son accord et signer une convention d'autorisation de travaux.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

➤ **Informations diverses**

- SAUC : S. Faivre demande aux conseillers outre des places de parking supplémentaire, quelles sont leurs attentes sur le secteur de l'école

AL Humbert verrait bien un parking « dépose minute »

Et concernant le lavoir un espace de convivialité, avec un coin de verdure mixte minéral, végétal, avec des bancs....

N. Kowal-Bondy : voir pour recréer le traje vers l'ancienne maison Dody

Une première réunion est programmée le lundi 23 avril à 17h45 avec le cabinet Au-delà du Fleuve, l'association « Il était une fois »

Echéancier :

- 14 mai : propositions de scénarios par le cabinet d'étude

- 4 juin avant projet sommaire

Fin de la séance à 22h50